

**Compte rendu de la réunion du conseil de gestion du Pôle associatif :
Hameau de la fraternité / Merlattes / Pressavois.
Lundi 07 février 2022 à la salle n°6 des Palabres.**

Représentants associatifs

Présentes :

- Mme Elisabeth Besson-Bourdy (AGV Bourges Nord)
- Mme Françoise Bouvet (C.L.C.V)
- Mme Elodie Jarry (Nature 18)
- Mme Karima Benzemmouri (Le Collectif des Mamans)
- Mme Hafida Abidar (Le Collectif des Mamans)
- Mme Dominique Clavier (Le Collectif des Mamans)

Excusés :

- M. Jean-Paul Malicornet (ASPTT)
- M. Olivier Perrin (EDMT)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la fraternité

Présents :

- M. Pierre Manglé (Président)
- Mme Bernadette Guille (Trésorière)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

- M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
- Mme Marie Hélène Biguier, Maire Adjoint Délégué à l'Intergénérationnel et en charge des quartiers Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
- Mme Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l'Action Sociale
- Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
- M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
- M. Mourad Guibane, Animateur Gestionnaire de site

Excusé :

- M. Salim Chouli, Animateur Gestionnaire de site

Accueil des participants

M. Jeannin accueille les membres du conseil de gestion.

Certaines associations sont représentées par plusieurs membres. M. Jeannin explique que ça n'est pas un problème, mais rappelle qu'en cas de vote, chaque association ne dispose que d'une seule voix, comme le prévoit la délibération.

Point sur la crise sanitaire

M. Jeannin propose de faire un point sur les conséquences de la crise sanitaire sur les activités associatives.

- Mme Jarry demande si le pass vaccinal est obligatoire à la salle polyvalente des Merlattes.

→ Le pass vaccinal est obligatoire dans les salles du Pôle associatif. Les associations qui occupent les locaux doivent s'assurer que chacun a bien un pass valide (à chaque fois, toutes les personnes, avec l'application TAC Vérif.).

- Mme Bouvet demande si le pass est obligatoire pour les assemblées générales et les conseils d'administration.

→ Une certaine tolérance serait admise par la Préfecture à condition que l'accès à la salle se fasse directement depuis l'extérieur.

- Mme Besson-Bourdy explique que les personnes qui sont responsables du contrôle des pass pour leurs activités à la piscine notamment, font face à beaucoup d'agressivité de la part des adhérents.

Elle évoque une autre difficulté : un de ces intervenants n'aura prochainement plus de pass valide. Il est très compliqué de le remplacer en cours d'année.

Elise Gousseau-Brisset indique que la Préfecture du Cher a mis en place une adresse mail dédiée à toutes les questions sur le Covid-19 :

pref-covid19@cher.gouv.fr

Modification de la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2022

Révision annuelle des tarifs :

Le Conseil municipal de décembre a décidé de réviser la tarification des locations de salles. La délibération est jointe en annexe.

Fin du tarif « adhérent au Centre associatif du Hameau de la fraternité » :

Les associations adhérentes au Centre associatif bénéficiaient d'un tarif « adhérent » plus bas, sur la location des salles du Pôle.

Le service Juridique de la Ville a alerté sur l'illégalité de cette différenciation de tarif par rapport aux autres associations. En effet, il ressort de la jurisprudence,

que l'application d'un tarif différencié est légale, à la condition qu'il soit justifié par un critère objectif. L'appartenance à un groupement associatif ne rentre pas dans ces conditions.

En conséquence, il a été décidé que seules les associations ayant un agrément ministériel ou relevant d'un dispositif de la CAF (CLAS, REAAP, EVS ...) se verraient appliquer un tarif plus bas.

- Mme Guille explique que la nouvelle tarification est très problématique pour les associations adhérentes au Centre associatif, surtout en cette période de crise sanitaire. Cette augmentation a lieu en cours d'année scolaire alors que le budget des associations est déjà établi et que le montant des cotisations a été fixé en conséquence. Plusieurs associations ont dû réduire le nombre de leurs créneaux de réservations. Cela impacte directement les adhérents, qui voient le nombre de séances proposées revues à la baisse. Certaines associations cherchent des possibilités ailleurs et pourraient quitter le quartier.
Des démarches collectives et individuelles sont en cours afin de trouver des solutions.
- M. Manglé fait remarquer que les associations adhérentes au Centre associatif sont essentielles à la bonne organisation des manifestations proposées par le collectif, dans les quartiers nord. Mme Guille ajoute qu'il existe une grande solidarité entre les associations du collectif, ce qui pour le moment, permet de maintenir le calendrier des manifestations.
- Mme Abidar dit que le Collectif des mamans privilégiera désormais, les activités en plein air.

→ Elise Gousseau-Brisset rappelle que les associations qui occupent plus de 20 heures par mois les salles du Pôle, bénéficient systématiquement du demi-tarif.

Calcul des heures pour les locations exceptionnelles (dimanches, jours fériés, réveillons, occupations sur plusieurs jours) :

- M. Manglé fait part de son incompréhension quant aux heures qui ont été facturées à l'association Le Bon Samaritain, pour l'occupation d'une salle aux Pressavois, la nuit de la Saint Sylvestre.
→ Effectivement le 1^{er} janvier 2022 étant un samedi, les heures prises en compte dans le calcul de la facturation cours du : vendredi – début de la

réservation – au lundi 8h (réouverture du Pôle), comme le prévoit le règlement intérieur.

- M. Manglé interroge sur la possibilité de déposer la clé de la salle à un endroit entendu avec les agents du Hameau, au départ de l'association.

→ Elise Gousseau-Brisset explique que les choses évoluent, notamment pour les occupations du dimanche qui sont étudiées au cas par cas et permises avec une certaine vigilance. Il faut tendre vers plus de souplesse, tout en conciliant l'aspect sécuritaire. Il n'est pas envisageable que les clés des locaux circulent et que les équipements soient retrouvés vandalisés à la réouverture, le lundi matin. Le sujet reste à l'étude.

- Mme Guille évoque un litige entre la Ville et l'Union Amicale des Locataires concernant le calcul des heures de réservation facturées à l'association, pour son exposition annuelle au Hameau de la fraternité.

→ Pour recontextualiser : chaque année l'association propose une exposition au Hameau de la fraternité. Auparavant, à la fermeture de l'exposition au public, l'association rangeait la salle et d'autres associations pouvaient l'utiliser. Seules les heures d'ouvertures au public étaient alors prises en compte dans le calcul de la facturation.

Cette année, les autres associations n'ont pas eu accès à la salle et l'ensemble des heures d'utilisation a été facturée à l'association. Pour des raisons d'assurance : à partir du moment où les biens de l'association restent dans la salle, un contrat de location doit être établi entre les parties, car en cas de dégradations sur les œuvres entreposées, la Ville pourrait être mise en cause.

M. Jeannin explique néanmoins, que suite à un mauvais paramétrage du logiciel de facturation, la facture émise par la Maison des associations manquait de clarté et que les choses ont sans doute été mal expliquées au départ.

Le sujet a été réglé avec l'association.

- Mme Guille propose que le contrat de location fasse apparaître de manière systématique un devis, afin que les heures prises en compte dans le calcul de la facturation ne puisse pas être sujette à interprétation et ainsi éviter toutes mauvaises surprises.

→ Les créneaux de réservations sont ajustés au fur et à mesure afin de facturer au plus près l'utilisation réelle, parfois même, alors que la location est terminée. Si l'association quitte les lieux plus tôt, le temps de location est réduit au quart d'heure le plus proche (dans la mesure où la MDA est avertie).

Aussi, un devis qui ferait apparaître le demi-tarif s'avèrerait faux, si l'association n'atteint au final plus les 20h de réservations mensuelles. Cette grande souplesse ne permet pas de faire des devis systématiquement.

Néanmoins le tarif horaire de la salle est toujours communiqué.

Les locations pour lesquelles, le calcul des heures peut poser question doit sans doute être mieux expliqué lors de la prise de réservation.

Résultats de l'enquête NPRU

Pour rappel en 2015, l'Etat représenté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a lancé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, pour lequel les quartiers de la Chancellerie, des Gibjoncs et du Moulon ont été retenus. À compter de 2021 et jusqu'en 2029 les quartiers Nord de Bourges vont connaître une profonde transformation.

Plusieurs opérations sont prévues : démolitions, réhabilitations, construction de logements et d'équipements publics ainsi que l'aménagement et la valorisation d'espaces publics.

Les salles associatives des Pressavois (salle de musique, salle familiale, salles à l'étage) ainsi que le Hameau de la Fraternité, sont des équipements vétustes. Dans ce cadre, le service de la Vie associative se focalise sur un projet de nouveau bâtiment, qui regroupera plusieurs activités et notamment des locaux associatifs municipaux.

Aujourd'hui plusieurs hypothèses sont envisagées :

- Un équipement en lieu et place du Hameau de la fraternité.
- Un équipement sur le site des Merlattes, comme le projet avait été initialement envisagé.
- Une troisième voie est à explorer et pourrait tendre à l'utilisation de ressources existantes. La Ville a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage et n'est fermée à aucune hypothèse.

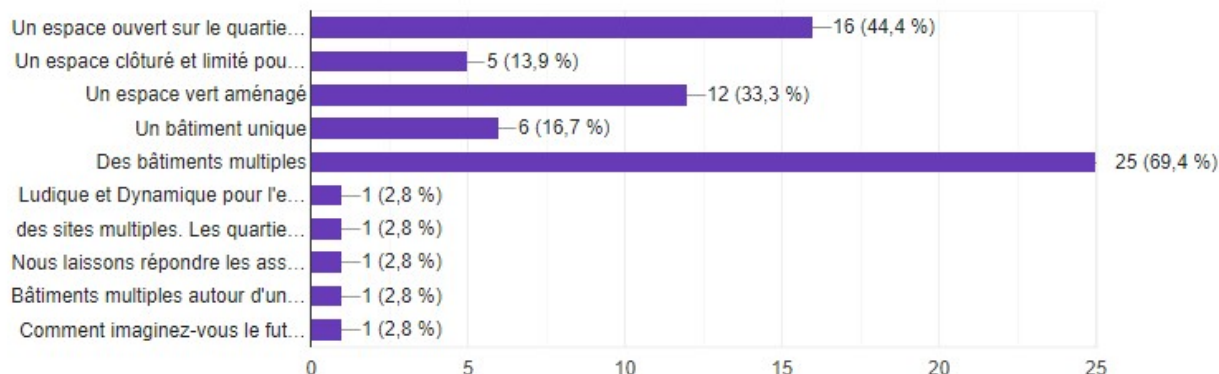
Afin d'articuler au mieux ce projet sans ignorer les activités diverses et propres à chaque association et ainsi orienter les débats à venir, un questionnaire a été diffusé aux associations utilisatrices des équipements des quartiers Nord.

→ Le questionnaire est distribué. Elise Gousseau-Brisset en fait la présentation.

Résultat du questionnaire mené du 9 décembre 2021 au 31 janvier 2022, auprès des 62 associations utilisatrices des équipements de Bourges Nord (Pôle associatif, Ecoles, Hublot et le Centre social de la Chancellerie). 36 réponses.

Nom de votre association	Nombre d'adhérents
Association Nationale de Retraités	410
Club Sportif de Bourges	318
ASPTT Bourges	300
Association Pole Nutrition	250
Familles de France du Cher	250
Centre Associatif du Hameau de la Fraternité	234
ARBRE	226
AGV Bourges Nord	170
El Qantara	169
Esprit Libre	150
RERS de Bourges	126
Insert Boxing 18	120
Association France Italie du Cher	80
Poètes en Berry	75
AFPric - Délégation du Cher	70
MECE (Muhihi Ensemble Construisons l'Ecole)	70
El Qalame	55
Association Ballet Harold	50
Collectif des mamans	50
Ensemble Départemental de Musiques Traditionnelles	50
CLCV du Cher	40
Le Bon Samaritain	40
Motif Percussion	40
UAL-CNL	40
Théâtre Avaricum	36
Domilune	34
Franco Hmong de Bourges	30
La Leche League France - Association pour l'Allaitement Maternel SPF Bourges	30
Accueil et Promotion	28
Scouts Permaculteur de France	17
Aïkinomichi	16
Avaric Espace Danse	16
Hana Berry Pop	15
Aikido Club Du Berry	12
Maï no Maï	10
Miranda - Association pour la Défense des Droits des Etrangers	10

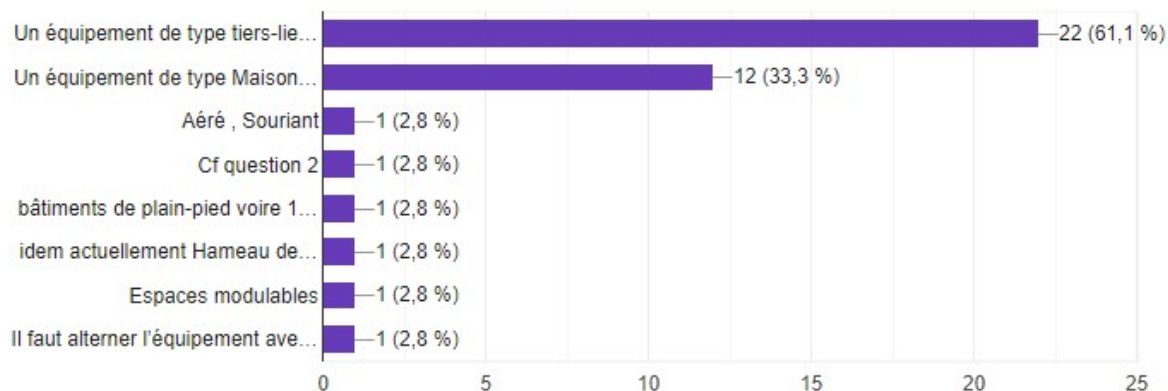
Question 1 : « Comment imagineriez-vous le futur pôle associatif au niveau de son implantation ? »



Des bâtiments multiples	25 (69,4 %)
Un espace ouvert sur le quartier et traversant	16 (44,4 %)
Un espace vert aménagé	12 (33,3 %)
Un bâtiment unique	6 (16,7 %)
Un espace clôturé et limité pour les enfants	5 (13,9 %)
Autres :	
<ul style="list-style-type: none"> • Ludique et dynamique pour l'environnement proche, pour les enfants • Des sites multiples. Les quartiers Nord sont très étendus, un seul Pôle Associatif est-il judicieux ? • Bâtiments multiples autour d'une cour (à l'image du Hameau de la fraternité) • Des bâtiments multiples répartis sur plusieurs sites afin de répondre aux commandes de la ville, aux structures municipales et aux associations. Ce pôle associatif ne peut pas être implanté sans tenir compte des besoins dans les quartiers nord dans leur globalité, les habitants souhaitant avoir des lieux d'accueil et d'animation de proximité. Le fait de regrouper des structures et des associations pour qu'elles travaillent mieux ensemble n'est pas un argument valable et c'est mal connaître ce qui se passe sur ce quartier. Depuis 40 ans, il y a toujours eu des synergies et des actions communes entre elles. C'est même l'origine de la création du Centre associatif et de son projet. Il a été reconnu que le tissu associatif fort et dynamique de ce quartier, par ses différents apports positifs aux habitants, a contribué au maintien d'une vie relativement paisible et agréable, ce qui est prouvé par le désir de ses habitants de rester vivre dans ce quartier. Le désir de travailler ensemble est une réalité de terrain (ex : 	

Centre Associatif avec ses adhérents associatifs, les acteurs de Bourges nord etc.) Ils organisent des manifestations ensemble (carnaval, lire en fête, l'été des 7 jeudis, fête des voisins...) avec notamment la mise en place d'un calendrier mutualisé des événements de Bourges Nord tenu par le Centre Associatif. Donc ayant des habitudes de fonctionner ensemble et de dynamiser le quartier il est nécessaire d'avoir des locaux adaptés aux besoins des associations et des habitants, besoins qui évoluent et qui ne peuvent plus être anticipés à cause d'événements imprévisibles (pandémie et ses conséquences, réactions au NPRU ...) Projetons-nous dans un monde idéal sur l'implantation du Pôle Associatif qui peut offrir des locaux différents et sur des lieux différents. Le Centre Associatif a commencé cette réflexion avec comme objectif d'apporter sa pierre à l'édifice et en intégrant toutes les données posées par la ville de Bourges (crèche, restaurant scolaire, épicerie solidaire, centre social, Centre Associatif et ses associations adhérentes et d'autres associations ...) Il prend à cœur sa nouvelle responsabilité confiée par la ville de Bourges de participer pleinement à la création de nouvelles structures dans le cadre du NPRU.

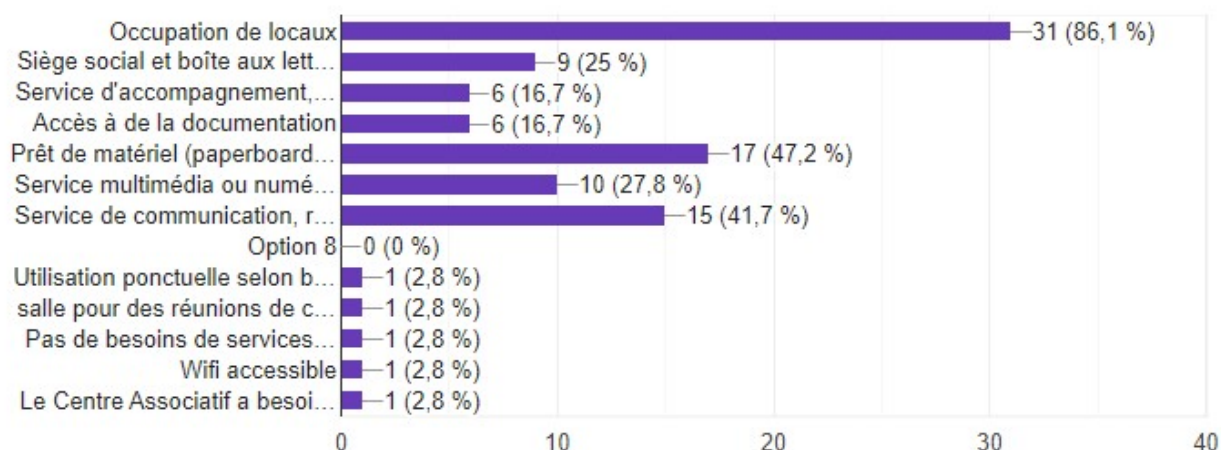
Question 2 : « Comment imaginez-vous le futur pôle associatif dans son aménagement intérieur ? »



Un équipement de type tiers-lieu (avec une majorité d'espaces partagés et modulables)	22 (61,1 %)
Un équipement de type Maison des Associations (avec une majorité d'espaces exclusifs)	12 (33,3 %)
Autres :	
<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments de plain-pied voire 1 seul étage • Aéré, souriant • Espaces modulables 	

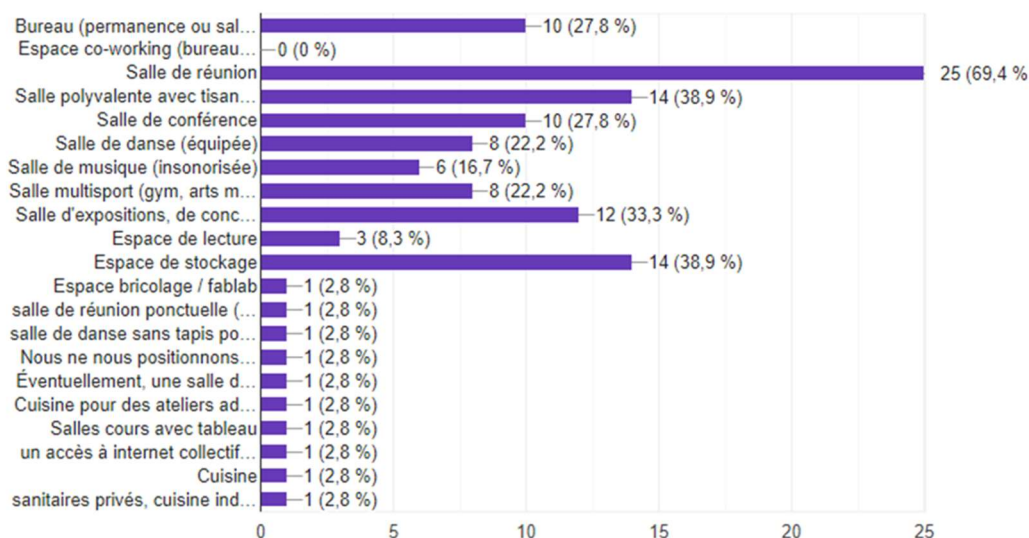
<ul style="list-style-type: none"> • Idem qu'actuellement : salles à usage spécifique • Il faut alterner l'équipement avec des espaces partagés et modulables (salles de location de tailles différentes et salles spécifiques (danse, exposition...) et espaces exclusifs pour accueillir les sièges des associations. 	
---	--

Question 3 : « De quel type de service auriez-vous besoin ? »



Occupation de locaux	31 (86,1 %)
Prêt de matériel (paperboard, sonorisation, écran, informatique, etc.)	17 (47,2 %)
Service de communication, reprographie, infographie	15 (41,7 %)
Service multimédia ou numérique	10 (27,8 %)
Siège social et boîte aux lettres	9 (25 %)
Service d'accompagnement, d'accueil et d'orientation	6 (16,7 %)
Accès à de la documentation	6 (16,7 %)
Autres : <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation ponctuelle selon besoins • Salle pour des réunions de comité (20 personnes environ) • Wifi accessible • Le Centre Associatif a besoin de locaux exclusifs pour son siège et pour ses activités au service des associations et des habitants (accueil tout public, prêt de matériel, Espace Public Numérique, activité périscolaire, lieu d'information et de communication, bibliothèque, lieu de stockage... Autre : pourquoi proposer des services qui sont déjà offerts par le Centre Associatif ? Quel intérêt et pourquoi ne pas reconnaître que le Centre Associatif le fait déjà, comme mentionné dans la convention d'objectifs reconduite jusqu'en 2025 ? 	

Question 4 : « De quel type de locaux auriez-vous besoin ? »



Salle de réunion	25 (69,4 %)
Salle polyvalente avec tisanerie	14 (38,9 %)
Espace de stockage	14 (38,9 %)
Salle d'expositions, de concerts, de spectacles	12 (33,3 %)
Salle de conférence	10 (27,8 %)
Bureau (permanence ou salarié)	10 (27,8 %)
Salle de danse (équipée)	8 (22,2 %)
Salle multisport (gym, arts martiaux, etc.)	8 (22,2 %)
Salle de musique (insonorisée)	6 (16,7 %)
Espace de lecture	3 (8,3 %)
Espace bricolage / fablab	1 (2,8 %)
Espace co-working (bureau partagé et aménagé)	0
Autres :	
<ul style="list-style-type: none"> • Salle de réunion ponctuelle (visio, projection, tableaux blanc et papier, etc...) • Salle de danse sans tapis pour pouvoir utiliser des chaussures spécifiques • Éventuellement, une salle de répétitions théâtrales • Cuisine pour des ateliers adultes et enfants • Salle de cours avec tableau • Un accès à internet collectif pour l'ensemble des associations et participer pour un petit forfait compris dans la location. • Cuisine • Sanitaires privés, cuisine indépendante aux salles à louer, un espace de lecture existe déjà au sein du Centre Associatif lié à la bibliothèque pourquoi en créer un nouveau ? Il n'est pas évoqué les espaces extérieurs comme : <ul style="list-style-type: none"> - besoin de parking déjà insuffisant au hameau de la fraternité - besoin d'une scène extérieure couverte pour les animations 	

Question 5 : « Quels seraient, selon vous, les besoins des habitants vis-à-vis de cet équipement et de ses services ? »

Un espace joli, agréable, facile d'accès, qui invite à pousser la porte
Accessibilité et facilité d'agencement
Interactivité : francisation, aide scolaire, tiers temps, lieu de rencontre sociale, etc.
Un lieu ouvert à tous. Convivial et accessible.
Lieu d'accueil et de découverte des différentes associations
Un espace ouvert et traversant avec un espace clos dédié aux plus jeunes, des salles dédiées aux diverses activités et clairement identifiables, un pôle central avec accueil et services.
Ce lieu pourrait être un lieu ressource pour les habitants, tant pour l'offre associative que pour les locaux qui leur seraient accessibles
Des locaux pratiques, fonctionnels, hygiéniques avec des revêtements faciles à nettoyer, avec badges d'accès!
Pour accueillir leur famille lors de fêtes anniversaire, baptême etc.
Nous sommes une association de théâtre amateur affiliée à la Ligue de l'Enseignement, FOL 18. Nous ne sommes pas implantés à Bourges Nord. Notre principal souci est de trouver des salles de répétitions. Lorsque celle de La Fol 18 n'est pas disponible, il nous arrive de louer, pour nous dépanner, une des salles de Bourges Nord. Nous sommes très attentifs à l'évolution de la gestion du Hublot avec l'espoir qu'elle puisse résoudre en partie notre problème de salle de répétition. Nous ne pouvons bien entendu pas parler au nom des habitants du quartier.
Des lieux de rencontres et de partages, échanger, apprendre, prendre soin d'eux. Des espaces d'éducation et d'apprentissage. Une ouverture culturelle et citoyenne.
Centre d'information, de service et d'animation pour les habitants du quartier et autres.
Un relais d'informations et de rencontres
Un accès facile, la possibilité de participer simplement aux activités de l'association
Un lieu ressource qui permet d'avoir des informations, de se réunir, de participer à des manifestations etc.
Retrouver sur un même lieu des services associatifs Bénéficier d'un espace de vie sociale (EVS)
Centre associatif du Hameau de la Fraternité pour tous les besoins associatifs des habitants
Une ouverture sur le quartier pour favoriser la vie sociale et combattre l'isolement.
Un centre facilement reconnaissable
Les habitants ont besoin d'un lieu pour s'informer, et trouver les associations qui pourraient leur convenir pour certaines activités. Il y a beaucoup d'associations différentes. Nous on voit ça du côté "défense du consommateur, locataires chez

les bailleurs sociaux et privés. Les associations sont toutes différentes et nous n'avons pas les mêmes besoins.
Un lieu accueillant, convivial, où les habitants sentent qu'ils ont leur place. Un lieu qui leur permet de faire vivre leur association dans leur quartier
Un équipement de qualité avec des projets de qualité, accessible, ouvert 7/7. Réintégration du service enfance
Ils ont toujours souhaité que les lieux d'histoire soient respectés, que des lieux d'accueil et d'animations soient répartis au mieux dans l'ensemble du quartier (rien de prévu sur les espaces du CREPS et de Turly). La concentration des offres, de plus excentrée ne correspond pas à ce que demandent les habitants qui veulent des lieux de proximité, diversifiés dans leurs offres et bien identifiés.

Mme Guille dit qu'il faut penser ce nouvel équipement dans une logique de territoire. Qu'il puisse y avoir une présence associative sur l'ensemble des quartiers nord, afin que chacun puisse à minima être accueilli et orienté. Elle ajoute que cette idée est partagée par les associations.

M. Jeannin explique que la construction d'un équipement Culture et Citoyenneté est prévue aux Gibjoncs. Cela permettra d'accueillir des associations sur le quartier. De plus, l'agglomération travaille sur un projet de création d'un « tiers-lieux » sur le site d'Axéreal, sur la thématique de « l'économie créative » qui devrait accueillir en son sein, petites entreprises (indépendants, micro entreprises, co-working...) et des associations.

Ce lieu pourrait aussi permettre d'accueillir des associations. M. Jeannin ajoute que le maillage territorial fait déjà partie intégrante des réflexions de la municipalité.

Elise Gousseau-Brisset rappelle que plus la surface en mètres carrés sera importante plus les coûts seront élevés. L'idée étant de pouvoir mutualiser au maximum certains services (accueil, sanitaires, matériel, etc.) pour pouvoir privilégier les espaces d'expression et d'activité.

Mme Guille ajoute qu'il faut aussi réfléchir aux places de stationnement. Le parking du Hameau de la fraternité étant régulièrement saturé. Si les services sont concentrés sur un ensemble, les besoins seront de fait encore plus importants.

Des points réguliers sur l'avancement des réflexions seront proposés lors des prochains conseils de gestion. Pour information, la prochaine réunion aura lieu le **lundi 30 mai prochain**.

Travaux :

- Hameau de la Fraternité :
 - Installation de nouveaux luminaires à l'intérieur des salles
 - Pose de lecteur de badges
 - Réfection partielle de la toiture en cours, suite aux fuites dans les salles de l'Oiseau-Lyre (salle n°5), dans le bureau des animateurs et dans le local de la salle des Palabres (salle N°6)
 - Mise à disposition d'un espace potager devant la salle de l'Oiseau-Lyre (coté parking) pour les activités jardinage du Centre associatif
 - Réfection des toilettes du Centre associatif
 - Nettoyage de l'ensemble des fenêtres en hauteur du Hameau de la fraternité (En étude)
 - Réflexion sur le traitement des déchets

- Locaux associatifs des Merlattes :
 - Réparation du système de chauffage
 - Pose d'un défibrillateur dans la salle Polyvalente

- L'installation du wifi dans les salles est prévue avant la fin de l'année.

Nouveau :

Une enceinte connectée est mise à la disposition des associations. Elle est disponible sur demande, auprès de l'accueil du Hameau de la fraternité.

Mourad Guibane précise que l'enceinte ne doit pas être l'exclusivité d'une association, mais qu'elle doit être partagée par l'ensemble des associations.

Boîte aux lettres :

Mise à disposition d'une boîte aux lettres aux Merlattes, au Badminton Club de Bourges.

Echanges sur la visite du Hublot du vendredi 28 janvier 2022

Lors des précédentes réunions du conseil de gestion, il avait été proposé aux associations utilisatrices du Pôle de visiter le Hublot. Le but étant à terme, de mener des projets communs avec les associations des deux sites (Pôle associatif/Hublot), puis de s'ouvrir aux habitants, pour échanger sur le futur lieu et son intégration dans le quartier.

Les associations ont pu visiter le Hublot le 28 janvier dernier. M. Jeannin propose un temps d'échange sur cette visite.

M. Jeannin explique que le Hublot est peu ouvert sur le quartier et ses habitants. La sous-utilisation est également évoquée. Aujourd'hui les réservations sont traitées très en amont (mars/avril). Les plannings de réservations sont établis pour l'année, avec très peu de possibilités de modifications du fait d'un manque de ressources de personnel. Le service Culturel qui gère cet équipement souhaite qu'à terme le Hublot soit plus ouvert aux associations, à la population, avec un mode de gestion plus souple.

Un projet d'ouverture sur le quartier est en cours. La Ligue de l'enseignement va conduire un travail d'animation avec les habitants, les associations et les autres acteurs du quartier.

Mme Biguier ajoute que la commission Culture du Conseil de quartier est également associée aux réflexions sur le devenir du Hublot.

Etude des remarques laissées par les usagers dans la boîte à idées

Aucun message n'a été laissé dans la boîte à idées.

La boîte à idées permet de faire évoluer les services. Toutes les idées sont les bienvenues et sont étudiées lors des réunions du conseil de gestion.

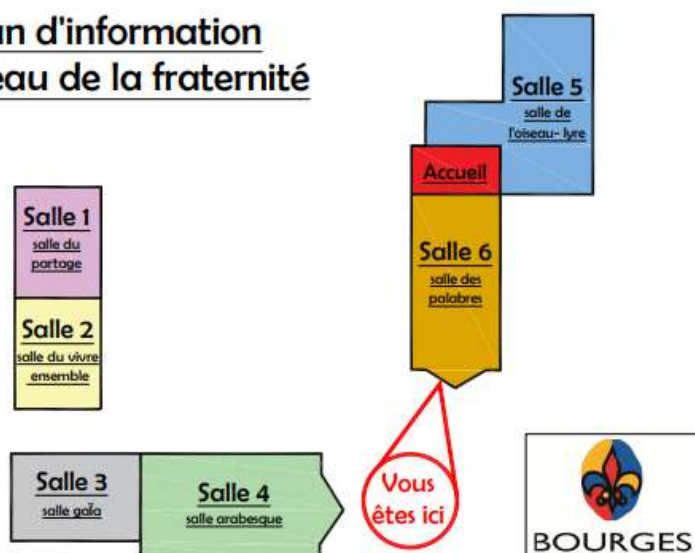
Propositions de nouvelles actions ou de nouveaux projets

Aucune proposition n'est formulée.

Questions diverses

- Mme Guille explique qu'il y a un manque de signalétique au Hameau de la fraternité et qu'il serait bien de mettre un plan du site.
- Marc Lenoir informe que le projet est en cours. La maquette a été réalisée et est en cours de fabrication.

Plan d'information Hameau de la fraternité



- Pour rappel, le Centre associatif du Hameau de la fraternité présentera une rencontre associative **le 31 mai prochain**, sur le thème :
« *Comment financer mon projet associatif* ».